

une idée exacte sur le nombre des votants, les diverses sections où se recueillaient les suffrages, j'y ai été à plusieurs reprises, mais j'ai fait partout les mêmes remarques sur le petit nombre de ceux qui votaient et sur leur attitude. On distinguait deux classes d'électeurs : les uns la tête basse, la contenance embarrassée et honteuse, comme s'ils avaient conscience d'une mauvaise action qu'ils ne faisaient que par contrainte ; les autres, au contraire, affectant un air d'audace et d'impétuité qui ne prouvaient pas davantage leur sincérité ; à leur costume et à leur extérieur on reconnaissait facilement en eux les habitudes de toutes les démonstrations soldées à deux poings par jour pour porter des torches et faire de l'admiration en l'honneur du ministère. Et cependant, malgré ces faits publics, que tout le monde a pu apprécier, une proclamation que je viens de lire adressée au peuple romain, à la garde civique, au bataillon universitaire, aux soldats de toutes armes et signée Armelini, annonce que le nombre des votants s'est élevé à 25,000 ; tenez pour certain que c'est le mensonge le plus andacieux qui puisse se commettre. Le nombre véritable est beaucoup inférieur à ce chiffre, et néanmoins tous les moyens d'intimidation et d'influence ont été mis en usage par le ministère et par la faction. Vous avez vu, sans doute, dans les journaux une circulaire adressée aux employés du ministère et des diverses administrations pour leur imposer la voie, ce n'est pas la bonne ; il y en a une autre qui n'a pas été livrée à la presse et qui a été lue dans les bureaux par les chefs de division, celle-là ne permettait pas d'équivoquer et elle annonçait évidemment que la peine des non-votants serait la destitution, rigueur à peu près inouïe à Rome. Les nombreux pensionnés ont été menacés de se voir enlever leurs pensions. On en est arrivé à ce point de répandre parmi le peuple que ceux qui ne voteront pas seraient condamnés à la prison et à l'amende ; ces moyens, quelque absurdes qu'ils paraissent, ont produit une grande impression. Malheureux à celui que la curiosité ou la musique attirait dans le voisinage des bureaux ; il se trouvait bientôt enveloppé par les racoleurs de suffrages et exposé à des sollicitations qui, suivant le caractère qu'on lui supposait, prenaient la forme de l'insinuation ou de la menace ; plusieurs ont succombé de cette manière. On avait auprès de chaque section électoralement des affiches montrant sur toile, appelant au vote les tièdes ou les indifférents au nom de l'intérêt de la patrie et de la souveraineté du peuple. Au fond, le ministère ne s'était pas fait illusion sur la cause principale qui éloignait les électeurs ; il était évident que c'était l'excommunication. Aussi on assure que pour en atténuer l'effet, ou du moins pour égarer les consciences doutantes, il a fait voter plusieurs de ses agents avec le costume de prêtre ou de religieux. Mais ce qu'il ne peut contester, c'est l'existence d'une pièce répandue avec profusion dans le peuple, sous le titre de *Atto del Card. Oppizzi riguardo la scommunica*, et dans laquelle on suppose que le Cardinal après s'être éclairé des conseils des théologiens les plus recommandables par leur sagesse et leur verve, aurait déclaré l'excommunication nulle de concert avec eux. Son exemple aurait été suivi par l'Évêque d'Ancône, Mgr Cadolini. Cet acte est rédigé avec la perfidie la plus connue (1).

Malgré tant d'efforts, la journée du 21 et le petit nombre de votes obtenus était accablant pour le ministère, il lui fallait gagner du temps pour reprendre sa revanche. Alors nous avons vu paraître une ordonnance annonçant la réouverture du scrutin pour le lendemain, en se fondant sur ce motif que le grand nombre des électeurs qui s'étaient pressés dans les collèges électoraux, n'avait pas permis de recevoir tous les votes. Dans la soirée du 21, nous avons eu le spectacle étrange de l'apothéose des boîtes de scrutin, promenées en triomphe de la place du Peuple au Capitole, où elles ont passé la nuit sous la garde du ministère ou de ses agents. Pendant cette nuit, des efforts désespérés ont été faits par le gouvernement ; une proclamation affichée dès le matin annonçant que les noms des votants seraient conservés dans les archives de la patrie, que les amis des abus, les Noirs (*Neri*) se démasquaient en n'allant pas aux élections ; et Noir et proscrit sont deux mots synonymes. Néanmoins je ne suppose pas que la journée du 22 ait été plus séconde que celle qui l'avait précédée ; mais le ministère, en préparant l'insurrection, devait se précipiter par le faubourg Poissonnière, le faubourg Montmartre sur la Chaussée-d'Antin, pour venir s'établir à la Madeleine en face du Palais de l'Assemblée Nationale.

Comme l'on voit, la société était manœuvrée de nouveau. Mais le gouvernement avait été averti à temps, et dans la même nuit, 90000 hommes étaient sous les armes et occupaient les postes principaux, pendant que les meneurs et chefs de l'émérite s'en allaient méditer sous les verrous de la conciergerie. Pour terminer, nous extrayons les quelques lignes suivantes d'un journal de Paris ; elles nous apprendront à quel malheur la France vient encore d'échapper :

"On annonce, dit-il, qu'un nombre des pièces saisies chez les meneurs, il est une qui indiquerait comment devait être organisée la victoire de l'insurrection. Voici quelques-unes des principales dispositions mentionnées sur ce programme révolutionnaire, où se trouvent aussi, dit-on, quelques-uns des noms des membres du comité de salut public :

"Dissolution de l'Assemblée nationale, établissement d'un comité de salut public ; "Annulation de la Constitution ; "Empriisonnement de la famille Bonaparte ; "Suppression de la liberté de la presse pendant deux ans ; "Suspension de la liberté individuelle pendant trois mois, pour les épurations ; "Jugement par une commission de tous ceux, officiers ou magistrats, qui auraient pris part au jugement des transportés ; "Etablissement du papier-monnaie pour le remboursement de la rente ; "Mise en jugement des ministres depuis 1830 ; "Droit au travail ; "Dissolution de la garde nationale ; "Adoption du drapeau rouge avec le triangle des associations ; "Impôt progressif, confiscation des biens de tous les émigrants, et de tous ceux qui seraient condamnés révolutionnairement, etc. etc."

LE LANGAGE DU HERALD !

Le *Herald* de Montréal continue à donner des preuves évidentes de sa loyauté et de son patriotisme ! En vérité notre frère fait des progrès étonnans, et pour le peu de temps qu'il a eu, depuis le commencement de la discussion sur l'indemnité, à se préparer et à dresser ses batteries, sa conduite actuelle en fait un prodige. Il n'a plus rien à envier à M. O'Brien, Meagher, Duffy, O'Connor, etc., qu'il a dernièrement censurés, avec une si grande virulence ; il peut s'adjointre à eux ; il ne leur en cède guère. Nos lecteurs en jugeront mieux, en lisant l'extrait suivant du *Herald* du 3 du courant :

"Nous le disons encore, dit-il, si la majorité du peuple canadien est assez servile pour aider à river ses propres chaînes, nous ne connaissons aucun membre constitutionnel à un mal aussi évident et aussi incurable dans le corps politique. Le remède du médecin doit être jeté de côté, et l'on doit "AVOIR RECOURS AU COURTEAU DES CHIRURGIENS !"

Est-ce donc là toute la loyauté du *Herald* ? est-ce donc là tout le patriotisme qu'il a en réserve ? A coup sûr, la dose n'en est pas forte : aussi nous lui conseillons fort à l'avenir de ne plus parler de sa *British loyalty*, de son *British patriotism* ; car on saura encore mieux à présent apprécier l'un et l'autre.

Sommaire des dispositions du bill de l'hon. M. Lafontaine au sujet de l'indemnité pour les pertes souffrées durant les troubles de 1837 et 1838.

Après une citation d'une adresse de l'Assemblée législative à feu Charles Théophile Baron Metcalf, il est ajouté que :

"Le gouverneur en conseil pourra autoriser l'émission de débentures à 6 par 100 pour les fins de cet acte ; 2° Les débentures pourront être émises en la forme que le gouverneur jugera convenable ; 3° Les porteurs de débentures, en vertu de la 9e Victoire chapitre 65, pourront les échanger contre les débentures émises en vertu du présent acte ; 4° Le gouverneur en conseil pourra en tout le temps ordonner de présenter les débentures pour être remboursées en plein ; 5° Les débentures émises en vertu de cet acte seront distinctes des débentures émises en vertu d'autres actes ; 6° Le gouverneur pourra nommer 5 commissaires en vertu de cet acte ; 7° Ces commissaires, ayant d'entrée en charge, prêteront un serment dont le texte se trouve dans l'acte ; 8° Il sera nommé un secrétaire des décommissaires ; 9° Le montant des débentures n'excédera pas £100000, qui comprendront les £10000 déjà prélevés par le précédent acte ; 10° Les commissaires auront à rechercher et constater le montant des pertes mentionnées dans le préambule, et en feront rapport au gouverneur ; 11° Les commissaires pourront encore s'enquérir de toutes les pertes souffrées par les sujets de S. M. dans le B. C. et tout ce qui en dépend, tel que spécifié dans l'acte ; 12° Les commissaires tiendront leurs séances aux époques et places qui seront fixées par le gouverneur, ces époques ne devant pas aller au-delà du 1er septembre 1850, et les réunions ne devant pas être regroupées après le 1er mai 1850 ; 13° Les commissaires auront le droit d'interroger sous serment les personnes qui comparaitront devant eux ; 14° Les commissaires feront rapport de leurs délibérations au gouverneur le 1er avant le 1er septembre 1850.

Sommaire du bill de l'hon. M. Price pour réaliser un revenu de £100000 à même les terres publiques du Canada, pour les fins de l'instruction élémentaire.

"1° Les recettes provenant de la vente des terres publiques à un montant suffisant pour former un revenu annuel de £100000, seront mises à part pour former le fonds des écoles élémentaires ; 2° Le dit fonds sera employé à l'achat de débentures de compagnies autorisées, ou de débentures publiques ; le dit fonds ne pourra être aliené pour aucun autre objet que le soutien des écoles élémentaires, et l'établissement de bibliothèques de townships ou paroisses ; 3° Un million d'acres de terre sera mis à part pour avoir le dit fonds, après les dépenses de régie et vente payées ; 4° L'allocation actuelle pour les écoles cessera dès que le dit fonds produira un revenu net annuel de £50000, dans l'intervalle le revenu devant diminuer d'autant l'allocation actuelle, et en suite si le revenu vient plus bas que £50000, le déficit sera complété à même le revenu consolidé de la province.

Dans la séance de jeudi, la chambre, sur motion de M. Cauchon, a fixé à sept francs et demi le taux de la taxe sur les immigrés au Canada.

Dans la séance de vendredi, la chambre est entrée en comité général sur les subventions, et après des débats de trois heures, elle a voté à l'unanimité une allocation de £20,000 pour les canaux du St. Laurent.

Vendredi, le bill de réciprocité avec les États-Unis (bill conditionnel, comme l'on sait), a été lu une seconde fois.

Vendredi, le bill de l'hon. M. Lafontaine pour l'indemnité a été lu une seconde fois sur une division de 46 contre 20, et après qu'un amendement de sir Allan McNab pour renvoyer le bill à six mois eût été perdu à une semblable division.

Le temps pour recevoir des petitions pour des bills privés a été prolongé jusqu'à samedi prochain et pour recevoir des bills privés jusqu'au 20 du courant.

Nos lecteurs se souviennent sans doute que le ministère a démis M. Ferres de ses places sous le gouvernement, parce qu'il s'était fait partisan politique aux dernières élections. Eh bien ! les membres torics, par M. Christie, ont voulu faire nommer hier soir (en chambre) un comité spécial pour examiner cette affaire ; c'était, disaient-ils, dans l'intérêt seul du ministère qu'ils agissaient ainsi. Il y a eu à ce sujet une très-longue discussion qui s'est prolongée jusqu'à 10 heures et demi du soir, et qui a fini par la division suivante : pour la motion, 18 ; contre, 43 ! C'est comme l'on voit, une majorité de 25 en faveur du ministère. Sur cette question, M. Louis Joseph Papineau a voté avec 17 torics qui formaient la glorieuse opposition. Nous citons ce qu'il a fait pour que le pays puisse apprécier d'avantage le *patriotisme* et les vues libérales de M. Papineau !!

La chambre paraît décidée à en finir avec les interminables et continuels discours du membre pour la grande ville de Sherbrooke. Ce monsieur en effet, qui veut parler et parle sur tous les sujets, quelqu'ils soient, qui viennent devant l'assemblée législative, a commencé à vouloir régler (hier soir) la chambre d'un nouveau discours au sujet de M. Ferres. Mais celle-ci a jugé que c'était abuser de sa patience, et les honorables membres se sont faits tellement rares tout-à-coup, que le membre pour Sherbrooke n'a plus eu à s'adresser qu'à 4 ou 5 membres du côté ministériel. C'est là une leçon qui devra profiter à cet orateur, et à tout autre qui pourrait être dans le même cas.

C'est dans la séance de ce soir que l'hon. M. Lafontaine doit introduire son bill pour la réforme électorale. Ce bill, comme nous l'avons dit il y a quelques semaines, doit porter le nombre des représentants du peuple au chiffre de 150 membres. Nous pensons que cette mesure, dont les principaux points sont connus, réunira les deux tiers des deux chambres et deviendra loi.

Il a été décidé hier soir, sur motion de M. Armstrong, que la chambre se formerait en comité général jeudi prochain, pour savoir s'il est expédié de ne donner qu'une heure aux honorables membres pour chacun de leurs discours.

Dans la même séance, l'hon. M. Bouton a introduit un "bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes et pour pourvoir au châtiment de débiteurs millionnaires."

Nous voyons que quelques-uns de nos confrères de la presse Montréalaise manifestent le désir qu'il soit introduit en chambre quelque mesure équitable pour placer la presse du Bas-Canada dans la même position que celle d'Angleterre. Nous avons, pour notre part, dit plusieurs fois qu'il était absolument nécessaire qu'une pareille mesure fût adoptée le plus promptement possible, et nous la répétons aujourd'hui, afin que nos législateurs comprennent à l'heure qu'il est quels sont les besoins de la presse et pour qu'ils passent quelque loi juste à ce sujet.

Le *Pilot* d'hier dit que la convention postale entre la Grande-Bretagne et les États-Unis vient d'être publiée officiellement à Washington, et aura un effet immédiat.

On nous apprend (et nous donnons l'information telle qu'elle nous parvient) que l'on vient de découvrir dans la paroisse de St. Jérôme une mine d'argent. Le filon aurait été découvert sur une terre voisine d'une demeure de l'hon. A. N. Morin, et le propriétaire aurait déjà retiré une quantité suffisante d'argent, pour être venu à Montréal le vendre à des orfèvres. Il aurait de plus engagé, en cette ville, une vingtaine d'ouvriers et les aurait emmenés avec lui à St. Jérôme pour faire de nouvelles fouilles, et tâcher de tirer pour le moment tout le parti possible de son heureuse découverte. Nous espérons que ce que nous annonçons-là, suffira pour engager quelque correspondant, soit à confirmer soit à contredire l'assertion, selon que cette assertion est vraie ou ne l'est pas.

Les élections municipales ont eu lieu hier en cette ville ; tout s'est passé paisiblement et sans la moindre excitation. MM. Bourret, Larocque, Tully, Honnor, Beaudry, Lynch, MacFarlane, et Prévo ont été élus par acclamation ; et au quartier du centre, M. S. Bejumain l'a emporté de deux voix sur M. Whitney. Nous devons féliciter les citoyens de Montréal sur la tranquillité de cette élection, qui devrait être le modèle de toutes celles qui pourront plus tard avoir lieu en cette cité.

Dimanche dernier, les exercices d'une retraite générale de 40 jours et de la novena de St. François Xavier se sont ouverts à l'église paroissiale de Notre-Dame de Montréal, et en présence d'un concours immense de fidèles. L'église étant absolument remplie. C'est M. Grandeur Mgr. Bouget, évêque de Montréal, qui a fait l'ouverture de ces touchants et salutaires exercices. Revêtu de ses habits pontificaux, Monseigneur a entonné à l'autel le *Te Deum*, pour demander les bénédictions du St. Esprit sur l'œuvre qu'il commençait. Après quoi un des messieurs de St. Sulpice a chanté la messe, durant laquelle les prêtres ont fait une quête abondante pour les pauvres de la paroisse. Après l'Evangile, Mgr. de Montréal est monté en chaire, et a fait un excellent sermon sur le sujet suivant : "Ce qu'est une retraite, et quels en sont les avantages."

Les exercices particuliers à cette longue retraite de quarante jours sont les suivants : à cinq heures et demi du matin, il se dit une messe et se fait un sermon à la cathédrale, aux Rocollets et à St. Pierre ; à 8 heures et demi du matin, il y a un semblable exercice à l'église paroissiale ; à deux heures après midi, il y a à l'église de Notre Dame de Bon-Secours une instruction familière sur les principales vérités de la religion ; et finalement à six heures et demi du soir, on fait à l'église paroissiale un nouvel exercice durant lequel il y a sermon. Tous ces exercices ne sont interrompus que le samedi, afin de donner plus de temps pour l'audition des confessions ; néanmoins il se fait encore ce jour là quelques autres exercices, tels qu'un salut à six heures et demi du soir.

Nous devons remarquer, en passant, qu'hier soir l'église Notre Dame était littéralement pleine d'une foule innombrable de fidèles, qui étaient allés entendre la parole de Dieu. Cet empressement aux premiers exercices de cette longue retraite en fait présager les heureux résultats.

Le *Globe* de Toronto, dans sa feuille du 28 février, contient un bon article en faveur du bill de l'hon. M. Lafontaine relativement à l'indemnité. Notre confrère termine par les remarques suivantes, que nous recommandons à la presse torontoise de cette ville : "MM. les torics feront mieux de prendre les choses avec calme, et se résigner à leur sort ; car le Canada ne peut plus être gouverné par une faction, il ne peut plus être gouverné par des peurs paniques. Le gouvernement métropolitain comprend parfaitement leurs manœuvres, Lord Elgin les suit apprécier, et le Canada (Haut et Bas) connaît la valeur. Les torics peuvent avoir pour un jour quelques dupes parmi les plus ignorants ; mais l'illusion est détruite presque aussitôt. Encore quelques jours, et l'on ne se souviendra plus de la crainte d'une